



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0181**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat Social, d'un lot de copropriété situé 8 chemin des Barques

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

**Commission permanente du 5 octobre 2020****Décision n° CP-2020-0181**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM CDC Habitat Social, d'un lot de copropriété situé 8 chemin des Barques**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté n° 2020-06-30-R-0549 du 30 juin 2020, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un lot de copropriété situé 8 chemin des Barques à Vaulx en Velin, pour un montant de 94 000 € -bien cédé libre de toute location ou occupation-.

**II - Désignation du bien cédé**

Il s'agit :

- d'un lot de copropriété n° 140 correspondant à un appartement T5 au 1<sup>er</sup> étage, d'une surface utile de 80,14 m<sup>2</sup>, avec un cellier rattaché à l'entresol, ainsi que les 58/10000 des parties communes attachées à ce lot,
- le tout dans un immeuble en copropriété cadastré AV 242 d'une superficie de 12 666 m<sup>2</sup>, situé 1 à 9 chemin des Barques à Vaulx en Velin.

**III - Conditions de la revente**

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM CDC Habitat social.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des objectifs du PLU-H approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment de diversifier l'offre de logements en contribuant au développement de logement en accession abordable à Vaulx en Velin.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM CDC Habitat social, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 94 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM CDC Habitat social aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 25 juin 2020, figurant en pièce jointe ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 94 000 €, à la SA d'HLM CDC Habitat social, d'un appartement cédé libre de toute location ou occupation, correspondant au lot de copropriété n° 140 dans un ensemble immobilier situé 8 chemin des Barques à Vaulx en Velin, cadastré AV 242, selon les conditions énoncées ci-dessus, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4512.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 94 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.**